



Demission et délai de préavis, mes droits!

Par **Bloodyhell**, le **20/06/2012** à **15:50**

Bonjour,rnrnJe suis dans un entreprise embauché en CDI et souhaite quitter mes fonctions en vue d'intégrer une nouvelle entreprise (ce que je ne suis pas forcé de préciser)rnrnJ'ai un préavis de 2 mois à effectuer et souhaiterais pouvoir le négocier.rnrnQue dois je faire?rnrnIl est important de noter que je n'ai jamais effectué la visite médicale d'embauche, ai je un recours? Est il possible de pouvoir casser le contrat pour faute de l'employeur et de se fait ne pas effectuer le preavis?rnrnMe doit il des dommages et intérêts?rnrnEn ce qui concerne le paiement d'une commission sur une créance client née mais non encore exigible (au paiement réel du client même si l'échéance est passée), comment faire pour la percevoir une fois parti de l'entreprise?rnrnrnrnMerci de votre aide précieuse

Par **pat76**, le **21/06/2012** à **17:31**

BonjourrnrnBous envoyez une lettre recomandé avec avis de réception à votre employeur dans laquelle vous lui demandez de vous prendre un rendez-vous à la médecine du travail dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre.rnrnVous précisez que vous faites cette demande au visa de l'article R 4624-18 du Code du travail et également parce que vous n'avez jamais bénéficié de la visite médicale d'embauche qui est obligatoire comme le stipule l'article R 4624-10 du Code du travail.rnrnVous garderez une copie de votre lettre.rnrnVous n'avez pas à motiver votre demande.rnrnUn refus de la part de votre employeur vous permettra de l'assigner devant le Conseil des Prud'hommes pour réclamer la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur.rnrnCette rupture sera qualifiée de licenciement sans cause réelle et sérieuse par le Conseil des Prud'hommes.rnrnFaites cette demande de rendez-vous à la médecine du travail avant d'envoyer votre lettre de démission.rnrnUn refus de votre employeur vous permettra de négocier votre préavis.rnrnDepuis quand êtes vous

dans l'entreprise?rnrnDe quelle convention collective dépendez-vous?